

Conforme à la directive ATEX 2014/34/UE,  
certificats IECEx BAS 18.0008 1 2018-07-19



NOUS VOUS OFFRONS LES  
MEILLEURES LAMPES POUR CHAQUE  
ENVIRONNEMENT :

- Forages pétrolier et gazier
- Centrales au gaz, au fioul et au charbon
- Parc chimique
- Site de stockage pour le pétrole et le gaz
- Station essence et camions-citernes
- Station d'épuration et de traitement des eaux usées
- Atelier de peinture et atelier de réparation automobile
- Usine pharmaceutique
- Usine alimentaire
- Distillerie
- Scierie
- et bien plus



Zone de travail dans laquelle une atmosphère explosive, consistant en un mélange avec l'air de substances inflammables sous forme de gaz, de vapeur ou d'un nuage de poussières combustibles, **est présente en permanence**, pendant de longues périodes ou fréquemment (tels que les réservoirs d'essence ou les silos à grains).



Zone de travail dans laquelle une atmosphère explosive, consistant en un mélange avec l'air de substances inflammables sous forme de gaz, de vapeur ou d'un nuage de poussières combustibles, **prévaut occasionnellement**.



Zone de travail dans laquelle une atmosphère explosive, consistant en un mélange avec l'air de substances inflammables sous forme de gaz, de vapeur ou d'un nuage de poussières combustibles **n'est pas susceptible de se présenter ou, seulement durant une courte durée**.

Des sites de production de pétrole et de gaz, aux usines chimiques et aux distilleries, en passant par les scieries et les boulangeries : La politique dite ATEX s'applique aux entreprises de l'UE, dans lesquelles les atmosphères explosives sont liées au gaz ou aux risques de poussière. Les zones de travail sont divisées en zones selon la fréquence et la durée du risque d'explosion :

